



## SAINT-DOLAY INFO

### INFORMATION MUNICIPALE N°295

MARS 2022

#### CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 MARS 2022 – 20H00

Nombre d'élus en exercice : 19 - Nombre de présents : 17 + 1 pouvoir = 18 élus représentés.

Maire : Patrick GERAUD

Adjoints : Isabelle SIRLIN, Nicolas GURIEC, Gaëlle DAVID, Jean-Pierre HAMON, Aurélia MILLIN DE GRANDMAISON

Conseillers délégués : Nicolas CHESNIN, Patricia CANAUX

Conseillers municipaux : Karine BERTHO, Audrey BERTET, Emmanuelle GONÇALVES, Muriel MALNOË, Stéphane PELLION, Isabelle PERRAIS, Yannick ROUSSE, Vincent SAULNIER, Christine CHAZELLE

Absents excusés : Bruno CRESPEL donne pouvoir à Nicolas GURIEC

Absente non excusée : Lauriane DOUILLARD

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h05.

Nicolas CHESNIN est secrétaire de séance.

#### Ordre du jour :

A. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 23 février 2022

#### **B. DÉLIBÉRATIONS :**

##### • **FINANCES**

###### Les comptes 2021 :

- Budget Principal : Compte Administratif 2021, Approbation des comptes et Affectation du résultat,
- Budget Assainissement : Compte Administratif 2021, Approbation des comptes et Affectation du résultat,
- Lotissement des Châtaigniers : Compte Administratif 2021, Approbation des comptes et Affectation du résultat,
- Vote des taux de fiscalité directe locale pour 2022 : fixation du taux des taxes foncières.

###### Le Budget Primitif 2022 :

- Budget Primitif 2022 du Budget Principal
- Budget Primitif 2022 du Budget Assainissement
- Budget Primitif 2022 du Budget Lotissement des Châtaigniers
- Convention avec EFG Finances

##### • **COMMERCE**

- Droit d'accès au pont bascule

##### • **VOIRIE**

- Convention d'honoraires - Mission de maîtrise d'œuvre VRD

#### **C. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

- Consultation sur le GAEC de La Madeleine
- Objets trouvés
- Les cloches
- Élection Présidentielle d'avril 2022 – Tenue des permanences

---

A. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 23 février 2022

**Le compte-rendu du Conseil Municipal du 23 février est approuvé pour 16 voix, un contre et une abstention.**

B. Les Délibérations• FINANCES : LES COMPTES 2021- COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET PRINCIPAL :

Le Compte Administratif 2021 du budget principal s'établit comme suit :

	Vote du Budget 2021	Réalisations 2021
Recettes de fonctionnement	2 225 000.00 €	2 242 126.94 €
Dépenses de fonctionnement	2 225 500.00 €	1 880 829.90 €
Report du résultat antérieur		143 000.00 €
<b>Résultat de fonctionnement</b>		<b>504 297.04 €</b>

	Vote du Budget 2021	Réalisations 2021
Recettes d'investissement	1 920 000.00 €	501 602.56 €
Dépenses d'investissement	1 920 000.00 €	836 303.66 €
Report du résultat antérieur		277 846.16 €
RAR* dépenses		279 093.45 €
RAR* recettes		120 688.23 €
<b>Besoin de financement en investissement</b>		<b>215 260.16 €</b>

\*RAR = restes à réaliser, ce sont les dépenses engagées qui n'ont pas été encore payées, ou les recettes qui n'ont fait l'objet d'un titre de recette au 31 décembre de l'exercice.

M. le Maire ayant quitté la salle, Madame Isabelle SIRLIN 1<sup>ère</sup> adjointe soumet au vote le Compte Administratif 2021 du Budget Principal.

**Après délibération et vote, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget principal 2021.**

- APPROBATION DES COMPTES DE GESTION- BUDGET PRINCIPAL

Après avoir vérifié que toutes les dépenses et les recettes portées au compte de gestion du comptable public durant l'exercice 2021 sont identiques au compte administratif du budget principal, Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter le compte de gestion remis par le comptable public.

**Après délibération et vote, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion du budget principal 2021.**

- AFFECTATION DU RESULTAT 2021 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Le Maire, propose l'affectation suivante du résultat constaté au Compte Administratif 2021 du Budget Principal :

Section de fonctionnement	Total
Dépenses de fonctionnement	1 880 829,90 €
Recettes de fonctionnement	2 242 126,94 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>361 297,04 €</b>
Résultat antérieur reporté	143 000,00 €
<b>Résultat à affecter</b>	<b>504 297,04 €</b>

Section d'investissement	Total
Dépenses d'investissement	836 303,66 €
Recettes d'investissement	501 602,56 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-334 701,10 €</b>
Résultat antérieur reporté	277 846,16 €
<b>Résultat Global</b>	<b>-56 854,94 €</b>

RAR	Total
RAR dépenses	279 093,45 €
RAR recettes	120 688,23 €
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	<b>-215 260,16 €</b>

Affectation du résultat de fonctionnement	Total
Au report en fonctionnement	<b>143 000,00 €</b>
En report d'investissement (compte 1068)	<b>361 297,04 €</b>

Après délibération et vote, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat du budget principal 2021.

- COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Compte Administratif 2021 du budget assainissement s'établit comme suit :

	Vote du Budget 2021	Réalisations 2021
Recettes de fonctionnement	125 000.00 €	111 341,96 €
Dépenses de fonctionnement	125 000.00 €	78 659,35 €
Report du résultat antérieur		0,00€
<b>Résultat de fonctionnement</b>		<b>32 682,61 €</b>

	Vote du Budget 2021	Réalisations 2021
Recettes d'investissement	250 000.00 €	189 279,09 €
Dépenses d'investissement	250 000.00 €	162 851,99 €
Report du résultat antérieur		-14 273,92 €
RAR dépenses		23 626,70 €
<b>Besoin de financement en investissement</b>		<b>-11 473,52 €</b>

M. le Maire ayant quitté la salle, Madame Isabelle SIRLIN 1ère adjointe soumet au vote le Compte Administratif 2021 du Budget Assainissement.

Après délibération et vote, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget assainissement 2021.

- APPROBATION DES COMPTES DE GESTION- BUDGET ASSAINISSEMENT

Après avoir vérifié que toutes les dépenses et les recettes portées au compte de gestion du comptable public durant l'exercice 2021 sont identiques au compte administratif du budget Annexe Assainissement, Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter le compte de gestion remis par le comptable public.

Après délibération et vote, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion du comptable public du budget assainissement 2021.

- AFFECTATION DU RESULTAT 2021 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur Le Maire, propose l'affectation suivante du résultat constaté au Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Assainissement :

Section d'exploitation	Total
Dépenses de fonctionnement	78 659,35 €
Recettes de fonctionnement	111 341,96 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>32 682,61 €</b>
Résultat antérieur reporté	0,00 €
<b>Résultat à affecter</b>	<b>32 682,61 €</b>
Section d'investissement	Total
Dépenses d'investissement	162 851,99 €
Recettes d'investissement	189 279,09 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>26 427,10 €</b>
Résultant antérieur reporté	-14 273,92 €
<b>Résultat Global</b>	<b>12 153,18 €</b>
RAR	Total
RAR dépenses	23 626,70 €
RAR recettes	0,00 €
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	<b>-11 473,52 €</b>
Affectation du résultat de fonctionnement	Total
Au report en fonctionnement	
<b>En report d'investissement compte 1068</b>	<b>32 682,61 €</b>

Après délibération et vote, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat du budget assainissement 2021.

- **COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET LOTISSEMENT DES CHATAIGNIERS**

Le Compte Administratif 2021 du budget lotissement des Châtaigniers s'établit comme suit :

	Vote du Budget 2021	Réalisations 2021
Recettes de fonctionnement	323 248.51 €	204 339.81 €
Dépenses de fonctionnement	323 248.51 €	182 940.37 €
Report du résultat antérieur		6 887.51 €
<b>Résultat de fonctionnement</b>		<b>28 286.95 €</b>

	Vote du Budget 2021	Réalisations 2021
Recettes d'investissement	431 194.31 €	179 833.31 €
Dépenses d'investissement	431 194.31 €	78 213.41 €
Report du résultat antérieur		-179 833.31
<b>Déficit en investissement</b>		<b>-78 213.41</b>

M. le Maire ayant quitté la salle, Madame Isabelle SIRLIN 1<sup>ère</sup> adjointe soumet au vote le Compte Administratif 2021 du Budget Lotissement des Châtaigniers.

Après délibération et vote, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat du budget Lotissement des Châtaigniers 2021.

- **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION- BUDGET LOTISSEMENT DES CHATAIGNIERS**

Après avoir vérifié que toutes les dépenses et les recettes portées au compte de gestion du comptable public durant l'exercice 2021 sont identiques au compte administratif du budget principal, Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter le compte de gestion remis par le comptable public.

Après délibération et vote, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de gestion du comptable public du budget annexe 2021 Lotissement des Châtaigniers.

- **AFFECTATION DU RESULTAT 2021 DU BUDGET LOTISSEMENT DES CHATAIGNIERS**

Monsieur Le Maire, propose l'affectation suivante du résultat constaté au Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Lotissement des châtaigniers :

Section de fonctionnement	Total
Dépenses de fonctionnement	182 940,37 €
Recettes de fonctionnement	204 339,81 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>21 399,44 €</b>
Résultat antérieur reporté	6 887,51 €
<b>Résultat reporté en fonctionnement</b>	<b>28 286,95 €</b>

Section d'investissement	Total
Dépenses d'investissement	78 213,41 €
Recettes d'investissement	179 833,31 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>101 619,90 €</b>
Résultat antérieur reporté	-179 833,31 €
<b>Résultat reporté en section d'investissement</b>	<b>-78 213,41 €</b>

Après délibération et vote, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le report des résultats du budget annexe 2021 Lotissement des Châtaigniers.

- **VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR 2022 : FIXATION DU TAUX DES TAXES FONCIERES**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 31 mars 2021, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à 36.12 % pour la taxe foncière bâti et à 51.48 % pour la taxe foncière non bâti.

Monsieur Le Maire propose une augmentation de **1%** sur la taxe foncière bâti et de maintenir le taux de la taxe foncière non bâti :

	Taux 2021	Taux 2022
Taxe foncière bâti	36.12 %	<b>36.48 %</b>
Taxe foncière non bâti	51.48 %	<b>51.48 %</b>

Après délibération et vote, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le taux de la taxe foncière bâti à **36.48 %** et de maintenir le taux de la taxe foncière sur le non bâti à **51.48 %** pour 2022.

- **FINANCES : LE BUDGET PRIMITIF**

- **BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur Le Maire, présente le Budget Primitif du budget principal 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	2 327 300.00 €	2 380 000.00 €
Dépenses	2 327 300.00 €	2 380 000.00 €

Après délibération et vote, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le budget primitif du budget principal de la commune 2022.

- **BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET ASSAINISSEMENT**

Monsieur Le Maire, présente le Budget Primitif 2022 du Budget Annexe Assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
Recettes	125 000.00 €	217 000.00 €
Dépenses	125 000.00 €	217 000.00 €

Après délibération et vote, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le budget primitif du budget annexe assainissement 2022.

- **BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET LOTISSEMENT DES CHATAIGNIERS**

Monsieur Le Maire, présente le Budget Primitif 2022 du Budget Annexe Lotissement des Châtaigniers, qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
Recettes	135 303.96 €	78 213.41 €
Dépenses	135 303.96 €	78 213.41 €

Après délibération et vote, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le Budget primitif 2022 du budget annexe Lotissement des Châtaigniers.

- **CONVENTION AVEC EFG FINANCES**

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la convention de gestion et d'actualisation de la prospective finance réalisée par le Cabinet EFG arrive à échéance le 31 mars 2022.

Monsieur Le Maire propose de renouveler l'adhésion de la commune pour une période d'un an soit jusqu'au 31 mars 2023 pour un tarif annuel de 1956 € HT.

Après délibération et vote, le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'offre de reconduction de l'adhésion auprès du Cabinet EFG du 31 mars 2022 au 31 mars 2023 et autorisent Monsieur Le Maire à signer la convention.

- **COMMERCE :**

- **DROIT D'ACCES AU PONT BASCULE**

Monsieur Le Maire rappelle la convention entre la commune et l'entreprise Terrena, concernant le pont bascule de l'entreprise Terrena situé sur un terrain communal. L'entreprise souhaite modifier la convention par un avenant.

En effet elle souhaiterait ouvrir le grillage pour installer un nouveau portant, visant à créer un nouvel accès sur le terrain communal à partir du pont bascule vers la future plateforme de collecte de l'entreprise TERRENA.

Le merlon, levée de terre destinée à servir d'écran phonique et/ou visuel, existant devra être déplacé pour former la limite

haute du talus afin de bien délimiter cette voie et éviter les stationnements gênants.

L'entreprise TERRENA sollicitera à cet effet, son notaire et à sa charge, pour établir une servitude d'accès et de passage.

**Après délibération et vote, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité cette servitude de passage et autorise Monsieur Le Maire à signer l'acte notarié et l'avenant à la convention d'origine.**

- **VOIRIE :**

- **CONVENTION D'HONORAIRES – MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE VRD**

Monsieur Nicolas GURIEC, adjoint en charge de la voirie, présente le contrat qui a pour objet l'étude de maîtrise d'œuvre portant sur l'aménagement de la traversée du centre bourg sur la RD 34 sur environ 1300ml.

Cette opération de requalification urbaine se décline comme suit :

- Sécurisation de l'usage des voies, aménagement destiné à réduire la vitesse
- Aménagement et sécurisation des carrefours
- Réfection de la chaussée en enrobé avec le département
- Aménagement paysager ponctuellement de la zone

La mission se décompose en six phases :

**Phase PRO :** Etudes de Projet

- Établissement de la demande de permission de voirie auprès du département
- Participation aux réunions de la commission voirie
- Mise au point définitive du projet
- Estimation du projet par tranche si besoin
- Calage altimétrique du projet

**Phase ACT :** Assistance pour la passation des contrats de travaux

- Établissement du DCE (Dossier de Consultation Entreprise)
- Examen des offres des entreprises
- Mise au point des marchés avec le maître d'ouvrage

**Phase VISA :** Examen de la conformité des offres

- Examen de la conformité du projet

**Phase DET :** Direction d'exécution des contrats de travaux

- Organisation des réunions de chantiers hebdomadaires
- Établissement des comptes rendus
- Suivi administratif des dossiers

**Phase AOR :** Assistance lors des opérations de réception

- Assistance aux opérations de réception des ouvrages
- Vérification des DOE (Dossier des Ouvrages Exécutés)

**Phase OPC :** Ordonnancement, pilotage et coordination du chantier

- Mise au point du planning général
- Mise au point des phasages travaux

Monsieur GURIEC propose de retenir la proposition des co-traitants, C2i Maîtrise d'œuvre VRD et AGPU Maîtrise d'œuvre paysagère. Le pourcentage d'honoraires est de 4.67% sur un budget estimé de 600 000 € HT soit un montant d'honoraires estimé à 28 000 € HT.

**Après délibération et vote, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition des cotraitants énoncés ci-dessus et autorise Monsieur Le Maire à signer la convention.**

**C. INFORMATIONS DIVERSES et QUESTIONS :**

- Consultation sur le GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun) de la Madeleine.

Lors de la dernière commission commerce artisanat agriculture les intéressés sont venus présenter leur projet. Ils expliquent que à la suite de départs à la retraite dans les deux GAEC, celles-ci souhaitent se regrouper en un seul GAEC. Un bâtiment va être construit pour abriter 280 vaches laitières. Les membres de la commission n'ont pas souhaité se prononcer sur le dossier, celui-ci étant très technique.

- **Objets trouvés :**

Depuis le 14 mars 2022, date à laquelle un arrêté a été signé, tout objet trouvé sur la commune de SAINT-DOLAY et

Imprimé par nos soins – Ne pas jeter sur la voie publique

déposé en mairie sera traité dorénavant par la Police Pluri-Communale Sud Vilaine, tél. : 02.99.90.62.75.

- **Les cloches**

Le beffroi devrait bientôt retrouver le clocher, les travaux devraient commencer le 7 avril.

- **Election présidentielle d'Avril 2022**

Monsieur Le Maire rappelle que les élus ont un devoir dans la tenue des élections.

**Les bureaux seront ouverts de 8h à 19h00 à la Salle Polyvalente**

---

## PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE MERCREDI 27 AVRIL À 20H00

---

**Groupe municipal « Saint-Dolay Citoyens ! » - Écologie, Citoyenneté, Solidarité.**

### L'aménagement des espaces verts à Saint-Dolay.

Petits et grands aiment se promener, bouger, flâner dans les espaces verts de notre commune. Leur entretien par les services techniques communaux est régulier. Parce que les espaces verts doivent être des lieux de loisirs, de partage et de rencontre, l'équipement de ces parcs reste à faire.

Des espaces sont à aménager dans les villages : à l'étang de Kernevy bien sûr, mais aussi à Sainte-Anne, sur les bords de Vilaine, dans les parcs des lotissements du bourg. Le formidable potentiel qu'offre le parc de la Noë (près du complexe sportif) est aussi à étudier pour créer une grande aire extérieure de convivialité pour les Dolaysiens.

Envie de tables, de barbecues, de bancs, de jeux pour enfants, d'un terrain de pétanque ou de palet, de signalétique pédagogique autour des végétaux ? Faites-nous le savoir, nous relaierons vos souhaits.

Prenez contact avec vos élus et partagez vos idées citoyennes : [saintdolaycitoyens@mailo.com](mailto:saintdolaycitoyens@mailo.com)

Facebook : @saintdolaycitoyens

### EMPLOI :



Blandine ROUSSEL, Conseillère de la **Mission Locale** du pays de Redon sera présente en mairie à partir de 9h les :

- **19 avril,**
  - **17 et 31 mai,**
  - **14 et 28 juin**
- Atelier mobilité le 26 avril de 14 h à 16 h  
à la Médiathèque**

3 rue Charles Sillard – 35602 Redon Tél. : 02.99.72.19.50 E-mail. [blandine.rousseau@ml-redon.com](mailto:blandine.rousseau@ml-redon.com) - [www.ml-redon.com](http://www.ml-redon.com)

### ENFANCE

## École Arc-en-ciel

Vous avez un enfant né en 2019 ou en 2020

Prenez rendez-vous avec nous pour découvrir

l'école publique Arc-en-ciel

Consultez notre blog à l'adresse suivante.

<http://arcencielsaintdolaytoutmonecole.fr>

Tel : 02.99.90.23.95 - @ : ec.0561558p@ac-rennes.fr

### INFORMATIONS GÉNÉRALES :

- **REPAS du CCAS** : Madame Isabelle SIRLIN, Vice-Présidente du C.C.A.S. informe que le repas du CCAS aura lieu le dimanche 15 mai 2022. Les membres du C.C.A.S. distribueront les invitations courant avril.

- Aldo PIZZA nous informe qu'il reprend son activité devant le PMU le VENDREDI à partir du mois d'avril.
- Le passage en agglomération de Burin et Sainte-Anne est effectif depuis quelques jours. La rue des Lauriers est en zone de rencontre.

## SPORT

- « **LE TOUR DE BRETAGNE** », cyclisme va traverser la commune du sud vers le Nord en empruntant les RD 34 et RD 114. L'étape va se dérouler le 26 avril 2022 à partir de 12h00.
- Florence Chaussée vient de remporter le titre de **championne de Bretagne 2022 de Fléchettes Traditionnelles** depuis le samedi 26 mars, Félicitations !

## ENVIRONNEMENT :



### ➤ **ATTENTION : RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ POUR LUTTER CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE DANS LES BASSES-COURS.**

La détection du virus Influenza Aviaire Hautement Pathogène (IAHP) sur le territoire de la commune d'Ambon le 15 mars 2022 impose de respecter les mesures de claustration des volailles (et autres oiseaux captifs) ou de protection des élevages par un filet. En effet, le virus de l'IAHP entraîne une forte mortalité au sein des élevages et potentiellement des pertes économiques sévères pour l'ensemble de la filière avicole

**Les détenteurs non commerciaux de volailles et autres oiseaux captifs doivent se déclarer auprès des services de la mairie. Pour plus de renseignements merci de vous adresser à la mairie.**



### **Lutte contre le frelon asiatique :**


#### **Le piégeage, c'est maintenant mais avec discernement ! :**

L'intérêt du piégeage au printemps est de permettre la capture d'un grand nombre de femelles fécondées (reines) capables de construire et développer un nid.

#### ➤ **Le Piège :**


Qu'il soit de fabrication artisanale (piège bouteille) ou acheté dans le commerce, le piège utilisé pour capturer les reines de frelons asiatiques doit être le plus sélectif possible. Afin d'éviter la noyade des insectes non ciblés et utiles, il est fortement conseillé de mettre au fond du piège une grille, des galets, des gravillons ... et de percer des trous de sortie ou interstices de 5 à 5,5 mm entre la chambre de piégeage et l'entonnoir, de manière à laisser s'échapper les insectes de taille inférieure et non ciblés.

Afin de rendre le piège encore plus sélectif, mettre à l'entrée du piège un bouchon percé à 9-10 mm de diamètre permettra de limiter l'entrée des insectes plus gros (frelons communs, papillons, ...). Placer également une protection au-dessus de l'entonnoir pour éviter que le piège se remplisse d'eau. Vous trouverez un plan de fabrication d'un piège sur : [fdgdon-morbihan/piège.fr](http://fdgdon-morbihan/piège.fr)

 **Attention :** Certains pièges du commerce, le piège à guêpes ou le piège cloche sont certes relativement peu onéreux mais manquent de sélectivité, il est donc déconseillé de les utiliser pour ce type de piégeage.


#### ➤ **Date de pose des pièges :** Début avril à fin mai (fondatrices).

Les pièges installés en dehors des ruchers seront placés dès début avril (une température de 12-15° est néanmoins nécessaire pour que les reines ou fondatrices soient en activité) et retirés fin mai pour éviter de capturer les espèces autochtones. De plus, les reines, après cette période, restent en général dans les nids (ponte). Pendant cette période, un temps beau et chaud sera plus propice au piégeage.

 **Attention :** Le piégeage d'automne, période au cours de laquelle on pourra trouver certes des jeunes reines, mais aussi des mâles, des femelles stériles, des ouvrières, est beaucoup moins intéressant pour limiter la population de l'année suivante. Nous déconseillons donc à la population de piéger durant cette période. Cette restriction ne s'applique pas aux apiculteurs qui, eux, piègent dans le but de protéger les ruches.

#### ➤ **La destruction des nids**

Le nid primaire souvent proche des habitations et à l'abri (cabanon, auvent, ...) doit être détruit tôt le matin ou le soir afin d'éliminer la reine.

 **Attention :** toute destruction dans la journée en l'absence de la reine est inutile, celle-ci reconstruira très rapidement un nouveau nid primaire qui donnera par la suite un nid secondaire beaucoup plus important et plus



coûteux à détruire (cette mesure ne s'applique pas systématiquement pour les professionnels qui utilisent des produits spécifiques ayant une rémanence).

➤ **ARC SUD BRETAGNE :**

✓ **Tri des biodéchets : vos pratiques nous intéressent !**

Qu'est-ce que les **biodéchets** ? Ce sont les déchets alimentaires (restes de repas, épluchures, marc de café, etc.) et également les déchets verts (tontes de pelouse, branchage, feuilles mortes, etc.).

Vous êtes très nombreux à avoir été équipés d'un bac à compost fourni par Arc Sud Bretagne pour valoriser ces biodéchets à domicile.

Aussi, nous souhaitons connaître vos pratiques pour mieux répondre à vos besoins, tous les avis comptent !

Merci de bien vouloir nous accorder 5 minutes afin de répondre à ce questionnaire, complètement anonyme.

Sur le site Internet : <https://www.arc-sud-bretagne.fr/actualite/tri-des-biodechets> ou sur la page Facebook de la communauté de communes.

✓ **Questionnaire diagnostic territoire :**

Les élus du territoire d'Arc Sud Bretagne élaborent actuellement un nouveau projet social pour le territoire et ont besoin de connaître vos besoins sur l'accès aux droits, la parentalité, la petite enfance, l'enfance et la jeunesse.

Le questionnaire est disponible sur le site de la mairie et de la communauté de communes dans les actualités :

<https://www.sphinonline.com/surveyserver/s/JEUDEV1/ArcSudBretagne/questionnaire.htm>

- ✓ La déchetterie du Lin à Nivillac sera ouverte les mardi, mercredi, vendredi et samedi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h. Pour plus de renseignements : [Horaires déchetteries \(saintdolay.fr\)](http://Horaires.dechetteries.saintdolay.fr)

**ASSOCIATIONS :**

- **L'association Histoire et Patrimoine de Saint-Dolay** poursuit son activité pour la préservation du patrimoine communal de Saint-Dolay.

Ne soyez pas surpris si vous nous croisez (nous nous identifions par le logo de l'association que nous portons) prenant des photos, d'un four, d'un puits, d'un arbre..., l'Association Saint-Dolay Histoire & Patrimoine ambitionne de recenser tout le patrimoine de la commune, quel qu'il soit : naturel (arbres remarquables, pommes - notamment le nom des variétés qui poussent dans nos jardins...), petit patrimoine (four, puits...), patrimoine bâti (des demeures de Saint-Dolay...).

Vous aussi vous pouvez être acteur de ce recensement, n'hésitez pas à prendre contact avec les membres de l'association.

**Restauration de l'Eglise :** un lieu gorgé d'histoire qui a aujourd'hui besoin de votre aide.

Il est toujours possible de faire des dons, des versements dé-fiscalisables pour cette année 2022.

Les chèques peuvent être envoyés à la Fondation du Patrimoine :

7, boulevard Solferino - BP 9071435007 Rennes Cedex – tél. : 02 99 30 62 30

Email : [bretagne@fondation-patrimoine.org](mailto:bretagne@fondation-patrimoine.org)

A ce jour 53 donateurs ont mobilisé 5 414 € (sur 15 000 €) pour les cloches de Saint-Dolay.

Il reste 99 jours pour participer. Des flyers sont à votre disposition dans le hall de la mairie.

<https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/eglise-notre-dame-de-limmaculee-conception-a-saint-dolay>

**L'Assemblée Générale de l'association aura lieu le 29 avril à 20 h 00, salle de la convivialité (Complexe sportif)**



## AGENDA

- **LE FORUM DES ASSOCIATIONS** aura lieu le **11 juin 2022** en après-midi de 15h00 à 18h00. Les animations se feront sur le site de la Noë. Pour optimiser l'organisation de cette manifestation, Jean-Pierre Hamon, adjoint aux associations, demande aux associations qui souhaitent participer à cette journée de s'inscrire **avant le 15 avril** (date butoir), et de faire connaître les besoins logistiques, tel que ganivelles, grilles d'exposition...
- **LA FÊTE DE LA MUSIQUE** aura lieu le **25 juin 2022** :  
Amateurs, solo ou en groupes, quels que soient votre style et votre expérience,  
**Une scène vous est ouverte !**  
Si vous souhaitez vous produire à titre gratuit, merci de vous faire connaître auprès des services de la mairie au 02.99.90.20.69



### Agenda de la Médiathèque

LES MUSICALES DE LA MEDIATHEQUE

**Samedi 30 avril de 10h30 à 12h**

**Atelier/conférence : découverte du TANGO**

**Animé par Christine Chazelle**

Comment est né le tango ? Quelles sont ses caractéristiques dans la danse ? Quels sont les instruments utilisés ? Que raconte le tango chanté ? Qu'est-ce qu'une milonga ? ... voilà quelques-unes des pistes qui seront abordées. Vous aurez aussi des clés pour comprendre la mélodie, le rythme, le tempo, la prosodie ..., ainsi que des repères chronologiques et biographiques sur les compositeurs.

**Ouvert à toutes et tous, adultes et adolescents, ne nécessite pas la pratique d'un instrument.**

**Gratuit sur inscription**

[mediatheque@saintdolay.fr](mailto:mediatheque@saintdolay.fr) / téléphone : 02 99 90 29 29

Retrouvez-nous sur notre page Facebook **@MediathequedeSaintDolay** ainsi que sur le site web **www.saintdolay.fr**

Horaires d'ouverture de la médiathèque (fermeture les jours fériés)

mercredi 9h30-12h et 13h30-18h30 | jeudi 16h30-18h30 | vendredi 16h30-18h30 | samedi 9h30-12h

RETROUVEZ TOUTES LES ACTUALITES SUR : LE SITE DE LA MAIRIE : <https://www.saintdolay.fr/>



FACEBOOK : commune de Saint-Dolay